

L'égalité renouvelée devant le service public :

traiter de la même façon des situations différentes, c'est encore discriminer.

L'égalité est l'une des valeurs fondamentales du service public. L'égalité devant la loi comme devant le service public, ainsi que l'égalité des droits sont au cœur du modèle social français.

Elles ne suffisent pas toujours, pourtant, à assurer une égalité réelle. Nous ne le savons dorénavant que trop, que ce soit à l'école ou à l'université, dans l'accès aux services sociaux comme pour les services régaliens, qu'il s'agisse de la justice ou de la sécurité.

Le service public de la décennie qui s'ouvre doit repenser son rapport à l'égalité.

De la seule « égalité devant le service public », il faudra opérer une mutation, réfléchie, pesée, mais déterminée vers son enrichissement à « l'égalité par le service public ».

Il est possible, en effet, de tirer pour le service public des enseignements similaires à ceux qu'ont fait les sociologues à propos de l'égalité devant la loi. La loi égale pour tous est trop souvent génératrice de « discriminations indirectes » lorsqu'elle est aveugle aux différences de situation, par exemple selon la situation familiale, sociale, le revenu, le sexe ou l'âge. Refusant de prendre en compte ces différences de situation, des normes apparemment neutres vont en réalité amplifier leurs conséquences, créer de fortes inégalités de chances par exemple en matière de progression de carrières entre les hommes et les femmes, les célibataires et les chargés de famille, ou encore les parisiens et les provinciaux pour certains concours d'accès à la fonction publique, etc..

Le service public universitaire offre matière à des constats comparables: soumettre tous les étudiants aux mêmes exigences, aux mêmes critères de réussite, c'est se résigner à exclure de fait, au bout de quelques mois ou années, certains de ceux qui cumulent les handicaps. La solution n'est nullement de leur fermer la porte de l'université, mais de les intégrer réellement, en prenant en compte leurs forces comme leurs manques, en leur apportant plus qu'à d'autres qui ont été mieux informés en amont des parcours leurs offrant les meilleures chances de réussir et ont pu réunir les atouts qui sont, en l'état, des facteurs de succès.

Pour passer d'une égalité abstraite, aveugle aux différences, à une égalité réelle, il faudra une volonté politique forte et continue sur la prochaine décennie, pour que la première ne soit plus parfois discriminatoire de fait.

Martine Lombard